

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1095****22 octobre 2003****SOMMAIRE**

Aero Invest 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	52542	xembourg) No.1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	52515
AFC Finances S.A., Luxembourg . . . . .	52556	Hevea Holding S.A., Luxembourg . . . . .	52558
AGT Investissement S.A.H., Luxembourg . . . . .	52556	Holpa S.A., Luxembourg . . . . .	52550
Ancolie Holding S.A., Luxembourg . . . . .	52556	Icare S.A.H., Luxembourg . . . . .	52557
Atollex S.A.H., Luxembourg . . . . .	52553	Inowlocki Bros. International S.A.H., Luxembourg	52553
Atys S.A., Luxembourg . . . . .	52537	Inversiones Viso S.A., Luxembourg . . . . .	52551
Axxiel S.A.H., Luxembourg . . . . .	52558	J.P. Morgan Capital Holdings Limited S.A., Luxem-	
Brior S.A.H., Luxembourg . . . . .	52554	bourg . . . . .	52525
C & M Holding S.A., Luxembourg . . . . .	52535	Kypselux S.A., Luxembourg . . . . .	52514
Cafra S.A.H., Luxembourg . . . . .	52537	Lakshmi S.A., Luxembourg . . . . .	52514
Cafra S.A.H., Luxembourg . . . . .	52537	Lirem S.A., Luxembourg . . . . .	52560
Capella S.A.H., Luxembourg . . . . .	52554	Litoprint S.A.H., Luxembourg . . . . .	52551
Carrus Finances S.A.H., Luxembourg . . . . .	52514	Lyslin S.A.H., Luxembourg . . . . .	52552
Centaur International Holdings S.A., Luxembourg	52528	Mariram S.A.H., Luxembourg . . . . .	52557
Centaur International Holdings S.A., Luxembourg	52528	Mega Europe Finance S.A., Luxembourg . . . . .	52559
Charely, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	52527	Melkat S.A.H., Luxembourg . . . . .	52549
Charely, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	52528	Mission Beach Holding S.A. . . . .	52525
Chinesco Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	52552	Naga Investment S.A.H., Luxembourg . . . . .	52531
Clos de Moselle, S.à r.l. . . . .	52531	Oliva International S.A.H., Luxembourg . . . . .	52553
Consortium International d'Investissements Eco-		Pan-European Industrial Properties Series I S.A.,	
nomiques S.A.H., Luxembourg . . . . .	52552	Luxembourg . . . . .	52532
Damo Holding S.A., Luxembourg . . . . .	52536	Pan-European Industrial Properties Series II S.A.,	
Damo Holding S.A., Luxembourg . . . . .	52536	Luxembourg . . . . .	52534
Desan Holding S.A., Luxembourg . . . . .	52557	Pargen S.A.H., Luxembourg . . . . .	52536
Diva Well S.A., Luxembourg . . . . .	52533	Pargen S.A.H., Luxembourg . . . . .	52536
DTMC S.A., Diel Trade and Media Corporation		Pleimount Participations Holding S.A., Luxem-	
International S.A., Luxembourg . . . . .	52540	bourg . . . . .	52529
DTMC S.A., Diel Trade and Media Corporation		Prometa S.A.H., Luxembourg . . . . .	52554
International S.A., Luxembourg . . . . .	52541	Rayfloor S.A., Luxembourg . . . . .	52555
Era Properties S.A.H., Luxembourg . . . . .	52555	Savacom S.A., Luxembourg . . . . .	52530
European Leasing S.A.H., Luxembourg . . . . .	52550	Schreinerei V. Messerich S.A., Hosingen . . . . .	52531
Federale Investment, Sicav, Luxembourg . . . . .	52551	Sequoia Holding S.A., Luxembourg . . . . .	52529
Fidenes S.A.H., Luxembourg . . . . .	52555	Sim City 2000 S.A., Luxembourg . . . . .	52515
Fincapa S.A., Luxembourg . . . . .	52535	Société Financière de Participation Piguier S.A.,	
Guyan S.A., Luxembourg . . . . .	52550	Luxembourg . . . . .	52559
Guyan S.A., Luxembourg . . . . .	52550	Soresco, S.à r.l., Weiswampach . . . . .	52529
H.M.H. Lux S.A., Heiderscheidergrund . . . . .	52531	Sorial S.A., Luxembourg . . . . .	52526
H.M.H. Lux S.A., Heiderscheidergrund . . . . .	52531	Sorial S.A., Luxembourg . . . . .	52526
Hartford Holding S.A., Luxembourg . . . . .	52555	Sorial S.A., Luxembourg . . . . .	52526
Henderson Property Management Company (Lu-		Sorial S.A., Luxembourg . . . . .	52526

Strebalux, S.à r.l., Ehlerange .....	52529	UEB International Equity Fund of Funds, Sicav, Luxembourg .....	52553
Strebalux, S.à r.l., Ehlerange .....	52530	Van Moer, Santerre Luxembourg S.A., Luxembourg .....	52523
Technicalux S.A., Luxembourg .....	52560	Vargo S.A., Luxembourg .....	52532
Tref Investments S.A., Luxembourg .....	52541	Vargo S.A., Luxembourg .....	52532
Tref Investments S.A., Luxembourg .....	52541	Vargo S.A., Luxembourg .....	52532
Trief Corporation S.A., Luxembourg .....	52525	Vargo S.A., Luxembourg .....	52532
Trois Fleurs S.A.H., Luxembourg .....	52559	Vargo S.A., Luxembourg .....	52532
UBI-Bene S.A.H., Luxembourg .....	52534	Vargo S.A., Luxembourg .....	52532
UBI-Bene S.A.H., Luxembourg .....	52534	Verte Holding S.A., Luxembourg .....	52557
UBS Target Fund, Sicav, Luxembourg .....	52559	Viehhandel J. Marc Weisgerber, S.à r.l., Hupperdange .....	52530
Uchimata Holding S.A., Luxembourg .....	52558		

**LAKSHMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 62.610.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire  
du 14 mai 2003*

Monsieur Norbert Schmitz et Madame Jacqueline Dian sont réélus administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. S.G.A. SERVICES S.A. est élue administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*  
LAKSHMI S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03802. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(061338.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

**CARRUS FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 38.552.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire  
du 8 avril 2003*

Messieurs Jean-Claude Gobitta, Norbert Schmitz et Jean Bintner sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*  
CARRUS FINANCES S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03748. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(061341.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

**KYPSELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 44.282.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire  
du 16 avril 2003*

Démission de Monsieur Norbert Werner comme administrateur. Décharge lui accordée jusqu'à ce jour.  
Nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

*Pour la société*  
KYPSELUX S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03795. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(061344.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

**SIM CITY 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.544.

*Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires, tenue le 3 septembre 2003*

Le 3 septembre 2003, à 11.00 heures, les actionnaires de la société anonyme SIM CITY 2000 se sont réunis en assemblée extraordinaire au siège social.

M. Carlo Acampora élu président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mme Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Fabrizio Scapari:

Il résulte des constatations du bureau que:

- les actionnaires présents et les parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur;
- suivant liste de présence, toutes les 10.000 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 10.000 voix;
- les actionnaires présents, se reconnaissant dûment convoqués, ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;
- la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. substitution du commissaire aux comptes MILLENIUM AUDITING corp.;
2. nomination, en tant que nouveau commissaire aux comptes, de COMPTA, S.à r.l.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale estime opportun de substituer le commissaire aux comptes.

*Deuxième résolution*

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveau commissaire aux comptes, COMPTA, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2003, réf. LSO-AI01518. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(061243.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

**HENDERSON PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) NO.1, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 96.114.

## STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-sixth day of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

HENDERSON GLOBAL INVESTORS (JERSEY) LIMITED, having its registered office in P.O. Box 415, Templar House, Don Road, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8VWH, represented by Max Welbes, lawyer, resident in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 September 2003, which, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in his above-mentioned capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which is herewith established as follows:

**Art. 1. Form.**

There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the «1915 Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is to be initially composed of a single shareholder and thus the owner of the entire issued share capital of the Company. The Company may however at any time be composed of several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.**

The Company will exist under the name of HENDERSON PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) NO. 1, S.à r.l.

**Art. 3. Object.**

The sole purpose of the Company is the creation, administration and management of OUTLET MALL FUND, a mutual investment fund (Fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may, on behalf of the Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities, property and, more generally, assets constitutive of authorised investments of the Fund, proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may also manage its own assets on an ancillary basis, carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

The Company shall be subject to Chapter 14 of the law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment.

**Art. 4. Duration.**

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.**

The registered office is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the board of directors.

The Company may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.**

The corporate capital of the Company is set at one hundred twenty five thousand euro (EUR 125,000.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

**Art. 7. Variation of the corporate capital.**

The corporate capital may at any time be increased, respectively, decreased, by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.**

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the decisions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.**

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.**

When the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst the existing shareholders.

When the Company is composed of several shareholders, the shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least 75 per cent of the corporate capital of the Company.

**Art. 11. Formalities.**

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code, any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties.

**Art. 12. Redemption of shares.**

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the 1915 Law.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.**

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Board of directors.**

The Company is managed and administered by a board of directors consisting of at least three (3) directors, whether shareholders or not.

Each director is appointed for a limited or an unlimited duration by the single shareholder or by the general meeting of shareholders.

Any director may be removed at any time by the single shareholder or the general meeting of shareholders by an affirmative vote representing at least 75 per cent of the corporate capital of the Company. Any director may resign at any time.

The single shareholder or the general meeting of shareholders decides upon the compensation of each director (if any).

The board of directors shall appoint from among its members a chairman of the board of directors. The board of directors shall choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the board of directors.

**Art. 15. Meetings of the board of directors.**

The board of directors shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing, by cable, telegram, telex or telefax of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of directors may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the directors participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of directors shall deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms which may be signed on one or more counterparts by all the directors. The chairman of the board of directors shall have a casting vote.

**Art. 16. Powers of representation.**

In dealing with third parties, any director shall have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company is bound in any circumstances by the signature of any director

**Art. 17. Board of directors' committees.**

The board of directors may, by a majority vote of the whole board, set up one or more committees to deal with specific matters under its supervision and responsibility, each committee to consist of one or more directors of the Company. The board of directors may designate one or more directors as alternate members of any committee who may replace any absent or disqualified member at a meeting of such committees.

**Art. 18. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a director.**

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a director, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a director may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 19. Liability of a director.**

No director commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a part to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the board of directors, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a director, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 19, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 19 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 19 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 19 shall be contract rights.

**Art. 20. General meeting of shareholders.**

When the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the 1915 Law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

When the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of directors to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

When the Company is composed of several shareholders, unless otherwise specified in these articles, decisions of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's corporate capital.

**Art. 21. Decisions.**

The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the powers of attorneys are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.**

The financial year begins on the first day of April and ends on the last day of March of the following year.

**Art. 23. Independent auditor.**

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall appoint an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) who shall fulfil the duties prescribed by applicable laws.

**Art. 24. Balance-sheet.**

Each year, on March 31st, the accounts are closed, the board of directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the 1915 Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may consult the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

**Art. 25. Allocation of profits.**

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 26. Dissolution, liquidation.**

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 27. Matters not provided.**

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

*Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

<i>Shareholder</i>	<i>Subscribed capital</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Amount paid in</i>
HENDERSON GLOBAL INVESTORS (JERSEY) LIMITED . . . . .	€ 125,000.-	125	€ 125,000.-
Total: . . . . .	€ 125,000.-	125	€ 125,000.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand and five hundred euro (EUR 2,500.-).

*Transitory provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st March 2004.

*Extraordinary general meeting*

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of directors at three (3) and further resolved to elect the following in their respective capacity as director of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Neil Varnham, Director, having his domicile at Sawtry Road, The Cedars, Glatton, Huntingdon, PE 28 5RZ, England;

- Mr Rodney Alexander Bysh, Director, having his domicile at 8 61440, Oberursel, Römerstraße, Germany; and,

- Mr Dominic Andrew White, Director, having his domicile at 32, Via Panoramica San Pietro, 22100 Como, Italy.

2. The registered office shall be at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

3. DELOITTE & TOUCHE S.A., a company having its registered office at 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, is appointed as independent auditor of the Company. The term of office of the independent auditor shall end at the Annual General Meeting to be held in 2004.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HENDERSON GLOBAL INVESTORS (JERSEY) LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 415, Templar House, Don Road, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8WH, représentée par Max Welbes, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 octobre 2003, qui, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée comme suit:

**Art. 1. Forme.**

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comportera initialement un actionnaire unique qui sera par conséquent propriétaire de l'intégralité du capital social de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs actionnaires suite à, notamment, la cession d'actions ou l'émission de nouvelles actions.

**Art. 2. Dénomination.**

La Société prend la dénomination sociale de HENDERSON PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) NO. 1, S.à r.l.

**Art. 3. Objet.**

L'objet unique de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de OUTLET MALL FUND, un Fonds Commun de Placement soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société se chargera de toutes les actions en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, propriétés et, plus généralement, tous avoirs constituant des investissements autorisés du Fonds, procéder à toutes inscriptions et tous transferts en son nom ou au nom de tiers dans le registre d'actions ou obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte du Fonds et des détenteurs de parts du Fonds, tous

droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux titres constituant les avoirs du Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra également gérer ses propres actifs à titre accessoire et entreprendre toute autre activité qui est jugée utile à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites imposées par les documents constitutifs du Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.

La Société sera soumise au Chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

#### **Art. 4. Durée.**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas.

#### **Art. 5. Siège social.**

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil d'administration.

La Société pourra établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Art. 6. Capital social.**

Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

#### **Art. 7. Modification du capital social.**

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit moyennant décision de l'actionnaire unique ou moyennant résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas.

#### **Art. 8. Droits et obligations attachés aux actions.**

Chaque action confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et une voix aux assemblées générales des actionnaires.

Si la Société comporte un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts aux assemblées générales des actionnaires.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires.

Les créanciers ou ayants-droit de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas.

#### **Art. 9. Indivisibilité des actions.**

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

#### **Art. 10. Cession d'actions.**

Lorsque la Société comporte un actionnaire unique, cet actionnaire unique pourra librement céder ses actions.

Lorsque la Société comporte plusieurs actionnaires, les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

Lorsque la Société comporte plusieurs actionnaires, les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des actionnaires représentant 75% du capital social de la Société.

#### **Art. 11. Formalités.**

La cession d'actions doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

#### **Art. 12. Rachat des actions.**

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### **Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un actionnaire.**

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires n'entraîne pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 14. Conseil d'administration.**

La Société est gérée et administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, actionnaires ou non.

Chaque administrateur est nommé avec ou sans limitation de durée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires.

L'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires en vertu d'une résolution favorable représentant 75% du capital social de la Société, pourra décider la révocation d'un administrateur à tout moment. Chaque administrateur peut se démettre de ses fonctions à tout moment.

L'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera, le cas échéant, de la rémunération de chaque administrateur.



Le conseil d'administration pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être administrateur ou actionnaire de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le conseil d'administration.

**Art. 15. Réunions du conseil d'administration.**

Le conseil d'administration se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment écrit or par câble, télégramme, télex ou message télécopié de chaque administrateur.

Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du conseil d'administration peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les administrateurs participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les administrateurs. Le Président du conseil d'administration aura un vote décisif.

**Art. 16. Pouvoirs de représentation.**

Vis-à-vis des tiers, tout administrateur aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances ainsi que pour accomplir et autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet social de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de tout administrateur.

**Art. 17. Comités du conseil d'administration.**

Le conseil d'administration peut, par un vote à la majorité de tout le conseil, constituer un ou plusieurs comités afin de traiter sous son contrôle et sa responsabilité de sujets particuliers, chaque comité comprenant un ou plusieurs administrateurs de la Société. Le conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs administrateurs comme membres suppléants susceptibles de remplacer tout membre absent ou exclu à toute réunion de ces comités.

**Art. 18. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture d'un administrateur.**

Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un administrateur ou tout événement similaire affectant un administrateur, de même que sa démission ou révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-droit d'un administrateur ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 19. Responsabilité d'un administrateur.**

Un administrateur ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le conseil d'administration l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été administrateur, ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 19, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 19 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 19 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 19 seront des droits contractuels.

**Art. 20. Assemblées générales des actionnaires.**

Lorsque la Société ne comporte qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Dans ce cas, les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société comporte plusieurs actionnaires, les décisions collectives sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil d'administration aux actionnaires par lettre recommandée.

Dans ce cas, les actionnaires ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plusieurs actionnaires, les décisions des actionnaires ne sont valablement prises qu'avec l'accord des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social sauf dispositions contraires contenues dans ces statuts. Cependant, des décisions portant modification des présents statuts et notamment celle de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des actionnaires représentant trois-quarts du capital social de la Société.

**Art. 21. Décisions.**

Les décisions de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des actionnaires ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 22. Année sociale.**

L'année sociale commence le premier jour du mois d'avril et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

**Art. 23. Réviseur d'entreprises.**

L'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé qui accomplira les obligations prescrites par les lois applicables.

**Art. 24. Bilan.**

Chaque année, le 31 mars, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire des avoirs et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi de 1915.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'actionnaire unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire, ainsi que son mandataire, peut consulter les documents financiers prendre connaissance au siège social de la Société, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 25. Répartition des bénéfices.**

L'excédent du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 26. Dissolution, liquidation.**

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés, selon le cas, par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 27. Disposition générale.**

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'actionnaire unique ou les actionnaires, selon le cas, se référeront aux dispositions légales en vigueur.

*Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

<i>Actionnaire</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Nombre de parts sociales</i>	<i>Montant libéré</i>
HENDERSON GLOBAL INVESTORS (JERSEY) LIMITED . . . .	€ 125.000,-	125	€ 125.000,-
Total: . . . . .	€ 125.000,-	125	€ 125.000,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2004.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'actionnaire unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale de la Société, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Administrateurs et de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective d'administrateur de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Neil Varnham, Directeur, demeurant Sawtry Road, The Cedars, Glatton, Huntingdon, PE 28 5RZ, England,
- Monsieur Rodney Alexander Bysh, Directeur, demeurant 8 61440, Oberursel, Römerstraße, Allemagne,
- Monsieur Dominic Andrew White, Directeur, demeurant 32, Via Panoramica San Pietro, 22100 Como, Italie.

2. Le siège social est fixé à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

3. DELOITTE & TOUCHE S.A., une société ayant son siège social établi à, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société. Le mandat de l'auditeur indépendant expirera à l'occasion de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2004.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Welbes, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 58, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

G. Lecuit.

(064599.3/220/483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

**VAN MOER, SANTERRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.500.000,-.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 14.361.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de la Société  
s'étant tenue 4, place Richebé, F-59800 Lille, le 10 juillet 2003 à 11.45 heures*

En l'an deux mille trois, le dix juillet à 11.45 heures, s'est tenue à Lille l'Assemblée Générale de la Société.

L'Assemblée est présidée par M. Philippe Vasseur, résidant à F-62130 Ramecourt (France) La Place 70.

Le président nomme comme secrétaire M. Werner Rogiers, résidant à B-9112 Sinaai (Belgique) 98 Neerstraat.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs M. André Cormier, résidant à F-59800 Lille (France), 141, boulevard de la Liberté et M. Eric Charpentier, résidant à F-59700 Marcq en Baroeul (France), 21 rue Marc Sangnier.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et l'Assemblée Générale vérifie ce qui suit:

I. la société VAN MOER, SANTERRE & CIE S.A., Monsieur Charles Santerre et Monsieur André Van Moer ont cédé au CREDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM S.A. la totalité des 20.000 (vingt mille) actions qu'ils détenaient dans la Société par une convention de cession d'actions signée le 3 avril 2003 modifiée par un avenant du 10 juillet 2003. Cette cession a pris effet en date du 10 juillet 2003, en lieu et place du 2 juin 2003. Le CREDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM S.A. est représenté aux présentes par son Président M. Philippe Vasseur;

II. l'actionnaire présent représentant 100% des actions de la Société se considérant valablement convoqué et les conditions de quorum requises étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer concernant tout sujet contenu à l'ordre du jour et dont l'actionnaire présent a auparavant été informé;

III. l'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour:*

1- Constatation et acceptation de la démission de Messieurs Thierry Matthysens, Charles Santerre, Jean-Christophe Van Moer et André Van Moer en tant qu'administrateurs;

2- Quitus donné aux administrateurs démissionnaires;

3- Nomination de Messieurs Philippe Vasseur, André Cormier, Eric Charpentier, Xavier Lepine, Werner Rogiers et Bernard De Thomaz De Bossierre en tant que nouveaux administrateurs;

4- Autorisation préalable à la nomination en tant qu'administrateur-délégué de Monsieur Bernard De Thomaz De Bossierre par le conseil d'administration de la Société;

5- Divers.

En considération de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Assemblée Générale:

*Première résolution*

Le président déclare avoir pris acte des démissions des mandats d'administrateurs de M. Charles Santerre, de M. Jean-Christophe Van Moer et de M. André Van Moer par lettres datées respectivement du 2 avril 2003 pour Monsieur Santerre et du 3 avril 2003 pour Messieurs André Van Moer et Jean-Christophe Van Moer, avec effet à la date de la nomination de leur remplaçant et au plus tard le 31 octobre 2003.

Le président déclare avoir pris acte de la démission des mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de M. Thierry Matthyssens par lettre datée du 2 avril 2003, avec effet à la date de la nomination de son remplaçant et au plus tard le 31 octobre 2003.

Les lettres de démissions resteront annexées aux présentes.

L'Assemblée Générale décide d'accepter les démissions de M. Thierry Matthyssens, de M. Charles Santerre, de M. Jean-Christophe Van Moer et de M. André Van Moer de leurs mandats précités et qui prennent effet immédiatement après la tenue de la présente assemblée.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide qu'elle examinera le quitus relatif à l'activité des administrateurs démissionnaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 10 juillet 2003, lors de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide, en remplacement des administrateurs sortants, de nommer comme nouveaux administrateurs de la Société:

- M. Philippe Vasseur, résidant à F-62130 Ramecourt (France) La Place 70;
- M. André Cormier, résidant à F-59800 Lille (France), 141, boulevard de la Liberté;
- M. Eric Charpentier, résidant à F-59700 Marcq en Baroeul (France), 21, rue Marc Sangnier;
- M. Xavier Lepine, résidant à F-75017 Paris (France), 158, rue de Grenelle;
- M. Werner Rogiers, résidant à B-9112 Sinaai (Belgique), 98, Neerstraat; et
- M. Bernard De Thomaz De Bossierre, résidant à B-5640 Saint-Gérard (Belgique), 4 rue du Château.

Le Président rappelle que le regretté M. Fernand de Jamblinne qui nous a soudainement quitté le 11 mai dernier, était initialement pressenti pour occuper un poste d'administrateur. Un hommage particulier lui est rendu pour les nombreux services accomplis pour la Société durant ces derniers mois.

Le terme du mandat des nouveaux administrateurs est fixé, conformément aux statuts de la Société, immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2009.

Messieurs Philippe Vasseur, André Cormier, Eric Charpentier, Xavier Lepine, Werner Rogiers, et Bernard De Thomaz De Bossierre déclarent chacun accepter par une lettre d'acceptation, leur nomination et leur mandat qui prennent effet immédiatement après la tenue de la présente Assemblée.

Les lettres d'acceptations resteront annexées aux présentes.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Bernard De Thomaz De Bossierre en qualité d'administrateur-délégué de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président déclare la présente Assemblée levée à 12.00 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Lille, le 10 juillet 2003.

Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Scrutateur

Documents annexés:

Liste de présence

Pouvoir

Lettres de démission

Lettres d'acceptation

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2003, réf. LSO-AI02426. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

*Liste de Présence*

De l'Assemblée Générale du 10 juillet 2003 s'étant tenue à Lille à 12.00 heures.

<i>Nom des actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Présent ou représenté par</i>	<i>Signature</i>
CREDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM S.A. ....	20.000	Ph. Vasseur	Signature
Total .....	20.000		

Lille, le 10 juillet 2003.

Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2003, réf. LSO-AI02428. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

**TRIEF CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 50.162.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2003, les mandats des administrateurs MM. Jean-Marc Janodet, Président, Jean-Yves Hémerly, Robert Hauser, Jean Bodoni, Jean Krier et Jean-Joseph Wolter ont été renouvelés pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

TRIEF CORPORATION S.A., Société Anonyme

J.-M. Janodet

Président

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI05997. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061052.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

**J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED S.A., Société Anonyme de Droit Etranger.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.  
R. C. Luxembourg B 73.205.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société,  
tenue au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003*

*Démissions*

Il était noté que Madame Elke Dosch et Monsieur Alain Steichen ont démissionné en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 4 août 2003.

*Co-optations*

Il était résolu que Madame Elena Korablina et Madame Caroline Putzeis ont été nommées par co-optation en tant qu'administrateurs de la Société, en remplacement de Madame Elke Dosch et Monsieur Alain Steichen avec effet au 4 août 2003.

*Nomination*

Le conseil d'administration a également approuvé la nomination de Madame Anne D'Alimonte en tant que secrétaire du conseil d'administration avec effet au 4 août 2003.

*Composition du conseil d'administration*

- Mme Hilary Porteous, administrateur, L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis,
- M. Michael Schmirler, administrateur, L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis,
- M. Joseph Scalfani, administrateur, L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis,
- Mme Elena Korablina, administrateur, L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis,
- Mme Caroline Putzeis, administrateur, L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

Luxembourg, le 12 septembre 2003.

J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED

C. Putzeis / C. Jammass

Administrateur / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061251.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

**MISSION BEACH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 76.771.

*Dénonciation de siège social*

Le siège social de la société, jusqu'alors fixé au L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, a été dénoncé avec effet au 11 septembre 2003.

Luxembourg, le 11 septembre 2003.

C. Kaufhold

Avocat-Avoué

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05204. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061335.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

**SORIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 77.757.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, réf. LSO-AJ00103, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

P. Rochas

*Administrateur*

(061517.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**SORIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 77.757.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, réf. LSO-AJ00106, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

P. Rochas

*Administrateur*

(061514.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**SORIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 77.757.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, réf. LSO-AJ00108, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

P. Rochas

*Administrateur*

(061509.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**SORIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 77.757.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 30 juillet 2003*

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Pedro Mendes;
- Mademoiselle Margrith Giovanoli;
- Monsieur Patrick Rochas.

L'assemblée décide de renouveler aux fonctions de commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

P. Rochas

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, réf. LSO-AJ00157. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(061478.3/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**CHARELY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 4, route d'Echternach.

R. C. Diekirch B 91.953.

L'an deux mille trois, le douze septembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Mademoiselle Maria de Fatima Lopes Pereira, serveuse, demeurant à L-7372 Lorentzweiler, 52B, route de Luxembourg,

2. Madame Maria Alice Jorge Da Silva, ouvrière, demeurant à L-2342 Luxembourg, 25, rue Poincaré,

3. Monsieur Antonio Abel Rodrigues, employé privé, demeurant à L-9088 Ettelbruck, 101, rue de Warken.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a) La société à responsabilité limitée CHARELY, S.à r.l., avec siège social à L-1453 Luxembourg, 4, route d'Echternach, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 10 novembre 2000, publié au Mémorial C page 22756 de 2001 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 janvier 2003, en cours de publication au Mémorial, inscrite au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 91.953.

b) Le capital social s'élève à douze mille quatre cents Euros (€ 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent Euros (€ 100,-) chacune et il est actuellement réparti comme suit:

1. Mademoiselle Maria de Fatima Lopes Pereira, serveuse, demeurant à L-7372 Lorentzweiler, 52B, route de Luxembourg, cinquante-cinq parts sociales. . . . .	55
2. Madame Maria Alice Jorge Da Silva, ouvrière, demeurant à L-2342 Luxembourg, 25, rue Poincaré, cinquante-cinq parts sociales. . . . .	55
3. Monsieur Antonio Abel Rodrigues, employé privé, demeurant à L-9088 Ettelbruck, 101, rue de Warken, quatorze parts sociales. . . . .	14
Total: cent vingt-quatre parts sociales. . . . .	124.»

Sur ce:

1.- Monsieur Abel Rodrigues, préqualifié, a déclaré céder la totalité de ses parts, soit quatorze parts sociales (14) à Monsieur Manuel Monteiro Saraiva, chauffeur, demeurant à L-5410 Beyren, 26, rue Fuert, ici présent et ce acceptant, pour et moyennant le prix de mille quatre cents Euros (€ 1.400,-) payé antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire.

2.- Madame Maria Alice Jorge Da Silva, préqualifiée, a déclaré céder la totalité de ses parts, soit cinquante-cinq parts sociales (55) comme suit:

- quarante-huit parts sociales (48) à Monsieur Manuel Monteiro Saraiva, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour et moyennant le prix de quatre mille huit cents Euros (€ 4.800,-) payé antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire,

- sept parts sociales (7) à Monsieur Manuel Goncalves Saraiva, ouvrier, demeurant à L-5410 Beyren, 26, rue Fuert, ici présent et ce acceptant, pour et moyennant le prix de sept cents Euros (€ 700,-) payé antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire.

3. Mademoiselle Maria de Fatima Lopes Pereira, préqualifiée, a déclaré céder vingt-quatre (24) de ses parts sociales à Monsieur Manuel Goncalves Pereira, préqualifié,

ici présent et ce acceptant, pour et moyennant le prix de deux mille quatre cents Euros (€ 2.400,-) payé antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire.

Les cessionnaires seront propriétaires des parts cédées dès ce jour et ils en auront la jouissance et seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

*Acceptation*

Monsieur Abel Rodrigues, agissant en sa qualité d'associé de ladite société, Mademoiselle Maria de Fatima Lopes Pereira, agissant en tant qu'associée et en tant que gérante technique et Madame Maria Alice Jorge Da Silva, agissant en tant qu'associée et en tant que gérante administrative, consentent aux cessions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code civil, tant en nom personnel qu'en nom et pour compte de la société et les tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après cette cession, les nouveaux associés ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En conséquence de tout ce qui précède l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (€ 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

1. Mademoiselle Maria de Fatima Lopes Pereira, demeurant à L-7372 Lorentzweiler, 52B, route de Luxembourg, trente et une parts sociales . . . . .	31
2. Monsieur Manuel Goncalves Saraiva, demeurant à L-5410 Beyren, 26, rue Fuert, trente et une parts sociales	31

3. Monsieur Manuel Monteiro Saraiva, demeurant à L-5410 Beyren, 26, rue Fuert, soixante-deux parts sociales 62  
 Total: cent vingt-quatre parts sociales . . . . . 124.»

*Deuxième résolution*

Les associés acceptent la démission de Madame Maria Alice Jorge Da Silva, préqualifiée, de son poste de gérante administrative et lui donnent pleine et entière décharge pour sa mission.

*Troisième résolution*

Les associés nomment gérant administratif, Monsieur Manuel Monteiro Saraiva, préqualifié et ils confirment le mandat de Mademoiselle Maria de Fatima Lopes Pereira, préqualifiée, en tant de gérante technique.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

*Frais*

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille trois cents (€ 1.300,-) Euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: M. de Fatima Lopes Pereira, M. A. Jorge Da Silva, A. A. Rodrigues, M. Monteiro Saraiva, M. Goncalves Saraiva, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 16 septembre 2003, vol. 425, fol. 37, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 septembre 2003.

U. Tholl.

(902391.4/232/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2003.

**CHARELY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 4, route d'Echternach.

R. C. Diekirch B 91.953.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 12 septembre 2003, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

U. Tholl.

(902392.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 octobre 2003.

**CENTAUR INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 39.541.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(061402.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

**CENTAUR INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 39.541.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 2003*

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Monsieur Philippe Slendzak en remplacement de Monsieur Henri Grisius démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a été informée par le Conseil d'Administration que la société a enregistré une perte de plus des trois quarts du capital social.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00643. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(061401.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.



**SEQUOIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 70.529.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire  
du 3 juin 2003*

Acceptation de la démission de Messieurs Norbert Werner et Jean Bintner en tant qu'administrateurs. Décharge leur est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. et de Monsieur Jean-Marie Poos comme nouveaux administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

*Pour la société*

SEQUOIA HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061319.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**PLEIMOUNT PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 38.163.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire  
du 7 mai 2003*

Messieurs Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. S.G.A. SERVICES S.A. est élue administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

PLEIMOUNT PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061322.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**SORESCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.  
R. C. Diekirch B 2.161.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, réf. DSO-AJ00003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 octobre 2003.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(902414.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2003.

---

**STREBALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4380 Ehlerange, 169, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 79.648.

—  
L'an deux mille trois, le quatre septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Romain Streng, maître calorifugeur, né à Schifflange, le 20 septembre 1962, demeurant à L-3721 Rume-  
lange, 105, rue d'Esch,

2) Monsieur Lothar Bayer, calorifugeur, né à Ludwigshafen (Allemagne), le 18 juillet 1960, demeurant à L-3583 Du-  
delange, 10, rue des Chaudronniers.

Les comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée STREBALUX, S.à r.l., avec siège social à L-3583 Dudelage, 10, rue des Chaudronniers, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 558 du 23 juillet 2001, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 79.648, et agissant en tant que seuls associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:

L-4380 Ehlerange, 169, rue d'Esch.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi dans la commune de Sanem.»

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de six cents euros (EUR 600,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Streng, L. Bayer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2003, vol. 140S, fol. 49, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 septembre 2003.

P. Bettingen.

(059002.3/202/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

---

**STREBALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4380 Ehlerange, 169, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 79.648.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 septembre 2003.

P. Bettingen.

(059004.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

---

**VIEHHANDEL J. MARC WEISGERBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9755 Hupperdange, Maison 52B.

R. C. Diekirch B 5.663.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, réf. DSO-AJ00002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hupperdange, le 2 octobre 2003.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(902415.3/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2003.

---

**SAVACOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 59.267.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 16 septembre 2003*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de;

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Philippe Slendzak
- Monsieur Andreas Keller

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, réf. LSO-AJ00154. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(061476.3/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**NAGA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.487.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire  
du 7 mai 2003*

Démission de Monsieur Norbert Werner en tant qu'administrateur. Décharge lui accordée jusqu'à ce jour.

Nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Norbert Werner, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

*Pour la société*

NAGA INVESTMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03850. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(061324.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**SCHREINEREI V. MESSERICH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9809 Hosingen, Op der Hei.  
R. C. Diekirch B 92.763.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 30 septembre 2003, réf. DSO-AI00207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hosingen, le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(902416.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2003.

---

**CLOS DE MOSELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Diekirch B 4.973.

—  
Le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Diekirch, le 25 septembre 2003.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 30 septembre 2003, réf. DSO-AI00219. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(902417.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2003.

---

**H.M.H. LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9659 Heiderscheidergrund, 23, Am Gronn.  
R. C. Diekirch B 92.979.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, réf. LSO-AJ00045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 octobre 2003.

S. Delonnoy.

(902424.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 octobre 2003.

---

**H.M.H. LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9659 Heiderscheidergrund, 23, Am Gronn.  
R. C. Diekirch B 92.979.

—  
Le bilan au 2 avril 2003 (date de dissolution), enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, réf. LSO-AJ00049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 octobre 2003.

S. Delonnoy.

(902425.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 octobre 2003.

---

**VARGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 33.078.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 22 août 1990.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05108, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VARGO S.A.*

Signature

(061327.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**VARGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 33.078.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 22 août 1990.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00554, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VARGO S.A.*

Signature

(061330.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**VARGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 33.078.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 22 août 1990.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05110, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VARGO S.A.*

Signature

(061333.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**VARGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 33.078.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 22 août 1990.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05111, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VARGO S.A.*

Signature

(061334.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**PAN-EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 79.900.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 4 septembre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société PAN-EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES I S.A. que les Actionnaires et Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

- 1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2002:  
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.  
MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.  
FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2002:

ERNST & YOUNG, Société Anonyme.

2) Election des nouveaux Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 4 septembre 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Le Conseil d'Administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'Administrateur-Délégué de la Société sur autorisation des Actionnaires pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 4 septembre 2003.

Election de ERNST & YOUNG, Société Anonyme en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 4 septembre 2003.

3) Du profit qui s'élève à EUR 3.971,11 un montant de EUR 198,56 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PAN-EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES I S.A.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Administrateur-Délégué*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06632. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(061345.3/683/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

### **DIVA WELL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 73.840.

#### *Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 9 septembre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société DIVA WELL S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

LAWFORDS & CO.

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 9 septembre 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

Election de LAWFORDS & CO en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 9 septembre 2003.

3) La perte qui s'élève à EUR 5.688,40 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DIVA WELL S.A.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Administrateur-Délégué*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06636. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(061349.3/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**PAN-EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 86.264.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 4 septembre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société PAN-EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES II S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2002:

ERNST & YOUNG, Société Anonyme.

2) Election des nouveaux Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 4 septembre 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Le Conseil d'Administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'Administrateur-Délégué de la Société sur autorisation des Actionnaires pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 4 septembre 2003.

Election de ERNST & YOUNG, Société Anonyme en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 4 septembre 2003.

3) Du profit qui s'élève à 429,62 EUR un montant de 21,48 EUR est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PAN-EUROPEAN INDUSTRIAL PROPERTIES SERIES II S.A.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Administrateur-Délégué*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06634. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(061347.3/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

**UBI-BENE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 35.180.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(061400.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

**UBI-BENE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 35.180.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2003*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Philippe Slendzak en remplacement de Monsieur Henri Grisius. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00625. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(061398.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

**C & M HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 38.832.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> septembre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société C & M HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels au 31 décembre 1999:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1999:

DELOITTE & TOUCHE S.A.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 1<sup>er</sup> septembre 2003.

Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

Election de DELOITTE & TOUCHE S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 1<sup>er</sup> septembre 2003.

3) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 75% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1999.

4) La perte qui s'élève à NLG 1.358.837,15 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour C & M HOLDING S.A.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061351.3/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

**FINCAPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 52.153.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 2 octobre 2002*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061359.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

**PARGEN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 50.600.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(061397.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**PARGEN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 50.600.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2003*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Philippe Slendzak en remplacement de Monsieur Henri Grisius. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061395.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**DAMO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 38.604.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(061406.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**DAMO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 38.604.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2003*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Philippe Slendzak en remplacement de Monsieur Henri Grisius. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.



Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00639. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061405.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**CAFRA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 29.773.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(061410.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**CAFRA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 29.773.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2003*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Philippe Slendzak en remplacement de Monsieur Henri Grisius. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pourvoir, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061409.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**ATYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 95.963.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) SINGLETON PROJECTS INC., enregistrée sous le numéro 30465, avec siège social à Belize, Jasmine Court, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City,

ici représentée par Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, demeurant à Leudelange,

en vertu d'un mandat général, donné à Belize City, Belize, le 9 septembre 2003.

2) Monsieur Christian Christmann, directeur, né le 1<sup>er</sup> février 1965, à Saint-Avold, France, demeurant à F-57050 Plaville, rue St. Vincent, 2,

Lequel mandat général restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ATYS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'importation, l'exportation, la commercialisation en gros de machines et d'équipements industriels, ainsi que tous produits, matériels et services en rapport avec l'industrie.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

D'autre part, la société a pour objet, pour son compte ou pour compte de tiers, l'accomplissement au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, de toutes prestations en matière de marketing, gestion, conseils en entreprises et études de marché.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la co-signature obligatoire de l'administrateur-délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le vingt-cinq du mois de mai à 9.00 heures, même si ce jour est un jour férié ou un dimanche, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) SINGLETON PROJECTS, préqualifiée, trois mille actions. . . . .	3.000
2) Monsieur Christian Christmann, préqualifié, cent actions . . . . .	100
Total: trois mille cent actions . . . . .	<u>3.100</u>

Toutes les actions ont été libérées en espèces à concurrence de quarante-deux (42%) pour cent, de sorte que le montant de treize mille vingt (13.020,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents (1.400,-) euros.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Jean-Pierre Mourot, directeur, né le 12 mai 1948 à Fresne en Woevre, France, demeurant à F-55160 Saint Hilaire en Woevre, Butgnéville,
  - b) Monsieur Christian Christmann, directeur, né le 1<sup>er</sup> février 1965, à Saint-Avold, France, demeurant à F-57050 Plaveville, rue St. Vincent, 2,
  - c) Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, né le 27 avril 1962 à Blois, demeurant à L-3376 Leudelange, 36, Domaine Op Hals.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 

IG INVESTMENTS S.A., R. C. B Numéro 66.562, une société avec siège social au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2008.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté d'élire en son sein Monsieur Christian Christmann, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.
- 6) Le siège social de la Société est fixé à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

#### *Réunion du Conseil d'Administration*

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Christian Christmann, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Chanterau, C. Christmann, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, vol. 140S, fol. 77, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

A. Schwachtgen.

(061769.3/230/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

**DTMC S.A., DIEL TRADE AND MEDIA CORPORATION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. AURODUR LUX S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 84.229.

L'an deux mille trois, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et ayant son siège social à Luxembourg, sous la dénomination de AURODUR LUX S.A., R. C. B N° 84.229, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 322 du 27 février 2002.

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, demeurant à Leudelange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille actions d'une valeur nominale de dix euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale en DIEL TRADE AND MEDIA CORPORATION INTERNATIONAL S.A., en abrégé DTMC S.A. et modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Modification de l'article 2 des statuts concernant l'objet social.

3. Acceptation de la démission de deux administrateurs.

Décharge.

4. Nomination de deux nouveaux administrateurs.

5. Confirmation de Monsieur Philippe Chantereau comme administrateur et administrateur-délégué.

6. Transfert du siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

7. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La dénomination sociale de la société est changée en DIEL TRADE AND MEDIA CORPORATION INTERNATIONAL S.A., en abrégé DTMC S.A.

En conséquence le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de DIEL TRADE AND MEDIA CORPORATION INTERNATIONAL S.A., en abrégé DTMC S.A.»

*Deuxième résolution*

L'article 2 des statuts concernant l'objet social est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet tous travaux d'édition et de communication dans le domaine de la presse écrite, télévisuelle et télématique, ainsi que l'organisation d'événements culturels, sportifs et commerciaux.

Elle fournira et assurera tous services administratifs à toutes entreprises, organisations et sociétés.

La Société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la vente, l'échange et la promotion d'immeubles bâtis et non bâtis, la prise à bail, la location de toute propriété immobilière avec ou sans promesse de vente, l'administration, la gérance et l'exploitation de tout immeuble pour compte de tiers.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

*Troisième résolution*

La démission de Madame Corinne Marquillie, employée privée, née le 6 août 1963 à Roubaix, demeurant à L-3376 Leudelange, 36, Op Hals, de son poste d'administrateur est acceptée.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour son mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

La démission de Monsieur Jean-Pierre Couesnon, expert comptable, né le 15 septembre 1962 à Aubepierre, France, demeurant à F-77210 Avon, 13, résidence Bernard Palissy, de son poste d'administrateur est acceptée.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour son mandat jusqu'à ce jour

*Cinquième résolution*

Sont nommés en leur remplacement à partir de ce jour:

- Monsieur Michel Colonerus, employé privé, né le 15 avril 1968 à Malmédy, Belgique, demeurant à B-4960 Malmédy, Place des cyclistes-frontière, 172,

- Monsieur Karl Heinz Colonerus, employé privé, né le 17 avril 1957 à Schonberg, Belgique, demeurant à B-4760 Bullange, In der Reischbach.

Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs qui expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2007.

Par ailleurs le mandat de Monsieur Philippe Chantereau, préqualifié, comme administrateur et administrateur-délégué est confirmé.

*Sixième résolution*

Le siège social est transféré à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à neuf heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: P. Chantereau, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, vol. 140S, fol. 77, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

A. Schwachtgen.

(061736.3/230/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

---

**DTMC S.A., DIEL TRADE AND MEDIA CORPORATION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. AURODUR LUX S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 84.229.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1223 du 22 septembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(061738.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

---

**TREF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.824.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

*Pour TREF INVESTMENTS S.A.*

Signature

(061633.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

---

**TREF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.824.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

*Pour TREF INVESTMENTS S.A.*

Signature

(061631.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

---

**AERO INVEST 2, Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 95.960.

## STATUTES

In the year two thousand and three, on the eighteenth of September.  
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

AERO INVEST 1., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,  
here represented by Maître Camille Bourke, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in their here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

### **Name - Purpose - Head office - Duration**

1. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) is established under the name of: AERO INVEST 2.

The business purpose of the Company is the acquisition, management and transfer, in any way whatsoever, of stockholdings in Luxembourg and foreign companies including those companies or entities dealing with (i) the design, development and manufacturing of subsystems, components, spare parts and related equipment and support services for aero and aero-derivative engines, auxiliary power units, marine automation, control and propulsion systems, solid rocket motors, liquid rocket motors, missile propulsion systems, and launch vehicles; and (ii) the maintenance, repair, overhaul, testing, and various logistics support services for aircraft and marine engines, industrial gas turbines and related subsystems and components, as well as all activities instrumental to, and linked with, the activities of the Company and those of other entities in any way joined. The Company can also deal with the co-ordination, even strategic, between the various stockholdings, if necessary providing technical, administrative, accounting, data processing, commercial, promotional, and financial services.

In order to achieve the business purpose, and, therefore, not as its main activity, the Company may:

- carry out all financial, commercial, industrial, moveable and real estate transactions that the Board of Managers, or the Shareholders' meeting (as the case may be), deems necessary or useful in compliance with the laws and regulations in force;

- raise funds from its Shareholders and third parties in the form of loans with or without interest; and

- grant endorsements and sureties and all other forms of guarantee, including collateral security.

The Company may acquire or sell, grant or accept, licences to make use of industrial patents, know-how and industrial and commercial property rights in general.

2. The Company's registered office is in 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (c/o THE CARLYLE GROUP LUXEMBOURG). The Company may establish sub-offices, branches, branch-offices, agencies and representation offices in Luxembourg and abroad by resolution of the Board of Managers.

3. The Shareholders' domiciles for the purpose of their relations with the Company are those appearing in the stockholder ledger.

4. The duration of the Company is unlimited.

### **Share capital**

5. The subscribed share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (€ 25.-) each.

### **Shareholders' meeting**

6. The Board of Managers is responsible for convening the Shareholders' meeting by registered mail, not less than 15 (fifteen) days before the date of the meeting, by giving notice containing the date, time and place of the meeting and the list of items on the agenda.

The same notice may fix another date for the second call, should the first not reach the quorum.

The notice convening the Shareholders' meeting may be signed by a person delegated by the Board of Managers.

Nevertheless, a Shareholders' meeting not convened in accordance with the procedure set out above is valid if the entire share capital is represented.

The quorum and time-limits required by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law») shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of Shareholders, unless otherwise provided herein.

7. Shareholders' meetings shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Shareholders' meetings may also be held by means of video- and/or audio-conference, provided that:

(a) the Chairman of the meeting, also by means of the Chairman's office staff, is in a position to ascertain the identity and the right to attend of the participants, to preside over the proceedings of the meeting and to ascertain and announce the results of votes;

(b) the person drafting the minutes is able to clearly hear the proceedings;

(c) the participants are able to take part in the discussion and cast their votes regarding the items on the agenda simultaneously; and

(d) the notice convening the meeting (unless it is a totalitarian meeting) gives details of the places, audio- or video-linked under the responsibility of the Company, to which participants may go; the meeting is considered to be held at the place where the Chairman and the person drafting the minutes are present.

In view of the need to prepare certified and consolidated group financial statements, and at any time if particular circumstances so require, the ordinary Shareholders' meeting to be convened for the approval of the financial statements may be called within 6 (six) months from the closure of the previous fiscal year.

8. The Chairman of the Shareholders' meeting and the Secretary that assists him/her, who need not be Shareholders, are designated by a majority of the Shareholders attending the meeting.

The Chairman of the meeting verifies the right to take part in the meeting and the validity of the proxies.

Each Shareholder is entitled to one vote per each share owned. Except as provided below, resolutions of the ordinary Shareholders' meeting are valid if adopted by a simple majority of the Shareholders present or represented. Any amendment to these Articles of Association shall be approved by resolutions of the extraordinary Shareholders' meetings adopted by a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

9. Resolutions regarding the following matters must be passed with the favourable vote of not less than 76% of the issued and outstanding share capital:

(a) amendments to Articles 10, 16, 17, and 20;

(b) an amendment to this Article 9; and

(c) the matters contained in the provisions of Article 17 (iv).

### **Management**

10. The Company is managed by a Board of Managers composed of at least one member and a maximum of seven members, who need not be Shareholders, elected by the ordinary Shareholders' meeting, which determines, subject to the requirements of the Law, the term of office of the Board of Managers.

The procedure for the appointment of the Board of Managers will be based on lists of candidates presented by each Shareholder having a shareholding in the Company higher than 2%. The names of the candidates on each such lists must be listed by progressive numbers. Each list must be deposited at the registered office of the Company at least ten days before the day scheduled for the ordinary meeting of Shareholders to appoint the Managers. The votes obtained by each list will be divided by one, two, three and so on according to the number of Managers to be appointed. The quotients obtained will be attributed progressively to the candidates of each list, in the order set out therein, and the candidates will be arranged in a single decreasing ranking in accordance with the quotient due to them.

In the event of equal quotients for the last Manager to be appointed, the candidate from the list that has obtained the higher number of votes will prevail, and, in the event of equal votes, the elder.

Managers remain in office for no longer than three fiscal years, unless the appointment resolution provides otherwise; without prejudice to the provisions that follow, Managers may be terminated without cause in accordance with the Law, and may be replaced and re-elected in accordance with the procedure set forth above.

11. Every such time where, irrespective of the reason, the number of Managers in the Board falls under 4 (four), the remaining Managers (the «Remaining Managers») shall promptly convene a Shareholders' meeting for the election of a new Board of Managers as set forth in Article 10. The Remaining Managers shall continue to act as Managers of the Company on a temporary basis, until such time when the new Board of Managers is appointed by the Shareholders' meeting, at which time the Remaining Managers shall be terminated from office with immediate effect.

12. The Board of Managers chooses one of its members as Chairman. It may also choose one or more Vice-Chairmen.

The Secretary, who need not be either a Manager or a Shareholder, is designated by the Board of Managers and attends each meeting of the Board of Managers.

13. The Board of Managers meets at the Company's registered office or elsewhere in Luxembourg.

Board of Managers meetings are convened by the Chairman or by a Vice-Chairman when necessary or if at least two Managers so request in writing, and in any case at least one time per year. The formalities for calling a Board of Managers meeting may be delegated to a third party, who need not be a Manager or a Shareholder, on behalf of the Chairman or a Vice-Chairman.

14. Board of Managers Meetings are called by registered letter sent at least 7 (seven) days before the date of the meeting to each Manager and Auditor, and in cases of urgency by telegram, telex, facsimile or email sent at least 24 (twenty-four) hours before the meeting.

Nevertheless, even in the absence of these formalities, Board of Managers resolutions are valid if all the Managers and Auditors attend the meeting.

Board of Managers resolutions are only valid if the meeting is actually attended by a majority of the Managers in office. Meetings may also be held by means of tele- or video-conference, provided that

(a) at least the Chairman and the Secretary of the meeting are present in a single place;

(b) it is possible to identify those who take part; and

(c) every participant can intervene without difficulty at all times and can transmit or see documents.

In the absence of the Chairman and of the Vice-Chairman the meeting is presided over by the Manager designated by the majority of those attending.

Resolutions of the Board must be recorded in English in the minute book of the Board of Managers or, if this is not possible immediately, in a document signed by the person chairing the meeting and the Secretary designated for the meeting.

In the second case, the minutes must be transcribed into the minute book under the responsibility of the person chairing the meeting. The record entered in the minute book of the Board of Managers must in any case be signed by the person chairing the meeting and by the secretary designated for the meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, facsimile, email or any other similar means of communications, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

15. The Board of Managers has the widest powers for the ordinary and extraordinary management of the Company, and has the right to perform all the acts it deems appropriate to implement the business purpose of the Company, with the sole exclusion of those reserved by Law to the authority of the Shareholders' meeting.

16. The Board of Managers, by open vote and by simple majority of its members, elects among its members a Chief Executive Officer to whom the Board of Managers may delegate, in accordance with the Law, part of its functions and powers, fixing terms and conditions of the proxy.

The following matters may not be delegated, and therefore remain within the sole powers of the Board of Managers:

(i) proposals concerning the payment of any dividend and the establishment or modification of any policies relating to the payment of such dividends;

(ii) proposals concerning the listing of the shares of a company controlled, directly or indirectly, by the Company in any Stock Market or other regulated markets;

(iii) proposals regarding the approving of stock option plans and annual financial statements;

(iv) transfer, sale, contribution in kind, lease, usufruct and any act of disposal, or creation of any encumbrance on business or part of business operating in the defense area;

(v) transfer, sale, licence or any act of disposal, creation of any encumbrance on technology processes, know-how, patents, industrial plans, and any other intellectual property relating to the defense area; and

(vi) transfer, sale, contribution in kind, lease, usufruct, any act of disposal, creation of any encumbrance on participation held in controlled companies relating to the defense area.

Notwithstanding anything herein to the contrary, any matters to be resolved at the extraordinary Shareholders' meeting of the Company shall be initially presented and discussed by the Board of Managers.

17. Except as provided below, resolutions of the Board of Managers are passed by an absolute majority of those attending.

Resolutions of the Board of Managers on the following matters are passed with the favourable vote of at least 6 (six) Managers in office:

(i) approval of the budget and the strategic plan;

(ii) investment - not already included in the budget or the strategic plan -exceeding EUR 50 million for tangible fixed asset investments (such as land and buildings, plant and machinery, industrial and commercial equipment) and EUR 100 million for intangible assets (such as industrial patent rights, rights to use original work, concessions, trade marks and similar rights) including entry fees;

(iii) acquisitions or disposals of shares or other interests in companies, of business units or relevant part thereof having a value greater than EUR 125 million;

(iv) any merger, de-merger or consolidation of the Companies or any of its controlled companies, each transaction having a value greater than EUR 150 million;

(v) any relocation of a fully functioning research and development centre; and

(vi) licensing or any other act of disposal over technical, productive processes, know-how patents belonging to the Company or any of its affiliates in the defense area having a value greater than EUR 75 million.

18. Subject to Article 16 herein, the Board of Managers may appoint managers, executive officers and attorneys in fact delegating the same, jointly or severally, the power to perform certain acts or categories of act for and on behalf of the Company.

### **Representation of the Company**

19. The Chief Executive Officer, together with those whom, from time to time, the Board of Managers appoints, may individually represent or bind the Company towards third parties and before courts.

### **Board of Auditors**

20. The Board of Auditors is composed of three Auditors and is appointed by the ordinary Shareholders' meeting.

The procedure for the appointment of the Board of Auditors will be based on lists of candidates presented each Shareholder having a shareholding in the Company higher than 2%. The names of the candidates on each such lists must be listed by progressive numbers.

The votes obtained by each list will be divided by one, two, three and so on according to the number of Auditors to be elected. The quotients obtained will be attributed progressively to the candidates of the single list, in the order set out therein, and the candidates will be arranged in a single decreasing ranking in accordance with the quotient due to them.

In the event of equal quotients for the last Auditor to be elected, the candidate from the list that has obtained the higher number of votes will prevail, and, in the event of equal votes, the elder.

Auditors may be terminated in accordance with the Law, and may be replaced and re-elected in accordance with the procedure set forth above.



Auditors' emoluments will be determined by a resolution of the ordinary Shareholders' meeting preceding their appointment.

#### **Fiscal years and profits**

21. The Company fiscal years close at the end of each calendar year.

22. After a sum not lower than 5% of the yearly net profits has been set aside as legal reserve, until this reserve reaches 10% of the Company share capital, the yearly net profit may be appropriated or distributed to shareholders or otherwise used for other purposes in the interests of the Company by resolution of the ordinary Shareholders' meeting.

#### **Payment of dividends**

23. Payment of dividends is carried out within the terms and in the manners decided by the ordinary Shareholders' meeting that resolves their distribution, or otherwise by the Board of Managers with respect to the payment of interim dividends.

24. In case of dividend payments following a resolution of the Board of Managers or a Shareholders' meeting as the case may be, the Board of Managers shall determine a record date as of which all Shareholders shall be entitled to such dividend payments.

#### **Liquidation**

25. In the event of dissolution of the Company, the Board of Managers shall proceed to the liquidation of the Company.

26. The final winding-up financial statements unanimously approved by the ordinary Shareholders' meeting cannot be the subject matter of any claim and are understood to have been approved for legal purposes.

#### **Other matters**

27. All matters not specifically set out in these Articles of Association are regulated in accordance with the Law.

#### *Subscription and payment*

The entirety of the five hundred (500) shares have been subscribed by AERO INVEST 1, prenamed.

The shares so subscribed are fully paid by contribution of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2003.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand six hundred euro.

#### *General meeting of shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. The following person is appointed manager of the Company:

THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The manager is vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by his sole signature.

3. The managers(s) are appointed for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s), the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an mil deux mille trois, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AERO INVEST 1, une société à responsabilité limitée, existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par Maître Camille Bourke, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les procurations signées ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

1. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») sous le nom de AERO INVEST 2.

La Société a pour objet l'acquisition, la gestion et le transfert, sous quelque forme que ce soit, de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères y compris des sociétés ou groupes de sociétés dont l'activité se rapporte au (i) design, développement et fabrication de sous-systèmes, composants, pièces de rechange et matériel y relatif et services de support pour des machines aéro et aéro-derivative, unités de puissance auxiliaires, marine automation, systèmes de contrôle et de propulsion, solid rocket motors, liquid rocket motors, systèmes de propulsion de missiles et véhicules de lancement; et (ii) l'entretien, la réparation, la révision, les tests, et divers services de support logistique pour moteurs d'avions et de navires, turbines à gaz industrielles et composantes et sous-systèmes y relatifs, ainsi que toutes activités liées aux activités de la Société et à celles d'autres sociétés liées à la Société de quelque sorte que ce soit. Si nécessaire, la Société peut également assurer la coordination, même stratégique, entre ces diverses sociétés, en fournissant des services techniques, administratifs, comptables, de bases de données, commerciaux, promotionnels et financiers.

Afin de réaliser son objet et, donc pas en tant qu'activité principale, la Société peut:

- Effectuer toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières que le Conseil de Gérance ou l'Assemblée des Associés (selon le cas) considère nécessaires ou utiles, conformément aux lois et règlements en vigueur;

- lever les fonds de ses Associés et de tiers sous la forme de prêt avec ou sans intérêt; et

- accorder des avals et des cautions et toutes autres formes de garanties, y compris collateral security.

La Société peut acheter ou vendre, accorder ou accepter des licences pour l'utilisation de brevets, de savoir-faire et de droits de propriété industrielle ou commerciale en général.

2. Le siège social de la Société est établi au 26, boulevard Royal, L-2443 Luxembourg (c/o THE CARLYLE GROUP LUXEMBOURG). La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du pays ou dans tout autre pays par résolution du Conseil de Gérance.

3. Les domiciles des Associés en ce pour ce qui est de leur relations avec la Société sont ceux qui figurent sur le registre des Associés de la Société.

4. La Société est formée pour une durée illimitée.

#### **Capital social**

5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

#### **Assemblées des associés**

6. Le Conseil de Gérance convoque l'Assemblée Générale des Associés par courrier recommandé au moins quinze (15) jours avant la date de l'assemblée par un avis de convocation indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour.

Ce même avis pourra fixer une autre date pour la deuxième convocation si la première n'atteint pas le quorum.

L'avis de convocation pourra être signé par une personne habilitée à cet effet par le Conseil de Gérance.

Néanmoins, même en cas de non respect de cette procédure, une assemblée des Associés sera valable si la totalité du capital social est représentée.

Les avis de convocation et le déroulement des assemblées des Associés seront gouvernés par les conditions de quorum et de délai prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), sauf disposition contraire dans les présentes.

7. Les assemblées des Associés se tiendront à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que spécifié dans l'avis de convocation.

Les assemblées des Associés pourront se tenir par conférence téléphonique ou visioconférence, si:

- (a) le Président de l'assemblée, aussi par voie du personnel de bureau du Président, est en mesure de confirmer l'identité et le droit d'assister de chaque participant, de présider les débats de l'assemblée et de confirmer et annoncer les résultats des votes;

- (b) la personne rédigeant le procès-verbal est en mesure d'entendre clairement les débats;

- (c) les participants peuvent participer aux discussions et émettre leur vote sur les points à l'ordre du jour simultanément; et

- (d) l'avis de convocation de l'assemblée (sauf en cas de totalitarian meeting) indique le lieu auquel les participants doivent se rendre, audio- ou video- connectées sous la responsabilité de la Société; l'assemblée est considérée comme tenue à l'endroit ou le Président et la personne rédigeant le procès-verbal sont présentes.

Pour la préparation des comptes consolidés et certifiés, et à chaque moment où des circonstances particulières l'exigent, l'assemblée ordinaire des Associés réunie pour l'approbation des comptes pourra être convoquée dans les six (6) mois de la clôture de l'année fiscale précédente.

8. Le Président de l'Assemblée et le Secrétaire qui l'assiste, qui ne doivent pas être des Associés, sont désignés par la majorité des Associés présents.

Le Président de l'Assemblée vérifie le droit de participer à l'Assemblée et la validité des procurations.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Sauf comme prévu ci-après, les résolutions des assemblées ordinaires des Associés sont valablement adoptées si elles sont prises à la majorité simple des Associés présents ou représentés. Toute modification des présents Statuts doit être adoptée en assemblée générale extraordinaire des Associés par une majorité représentant les trois quarts du capital social de la Société.

9. Les résolutions concernant les points suivants doivent être adoptées par le vote des Associés représentant 76% au moins du capital souscrit:

- a. modifications aux Articles 10, 16, 17 et 20;
- b. modification au présent Article 9; et
- c. les dispositions prévues par l'article 17 (iv).

### **Gérance**

10. La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'un membre au moins et d'un maximum de sept membres, qui n'ont pas besoin d'être Associés, élus par l'assemblée générale ordinaire des Associés, déterminant la durée de leur mandat conformément aux exigences de la Loi.

La procédure de nomination du Conseil de Gérance se fera sur la base de listes de candidats présentées par chaque Associé détenant une participation dans la Société supérieure à 2%. Les noms des candidats sur chacune de ces listes seront listés par un système de numérotation progressive. Chaque liste doit être déposée au siège social de la Société au moins dix jours avant la date de l'assemblée ordinaire des Associés qui nommera les Gérants.

Les votes obtenus par chaque liste seront divisés par un, deux, trois et ainsi de suite en fonction du nombre de Gérants à élire. Les quotients obtenus seront attribués progressivement aux candidats de chaque liste, dans l'ordre indiqué, et les candidats seront listés par ordre décroissant en fonction du quotient qui leur revient.

En cas d'égalité de quotients pour le dernier Gérant à élire, le candidat de la liste qui a obtenu le plus grand nombre de votes prévaudra et, en cas d'égalité de votes, le candidat le plus âgé sera élu.

La durée du mandat des Gérants n'excédera pas trois années fiscales, sauf si leur nomination en dispose autrement; sous condition du respect des dispositions qui suivent, les Gérants peuvent être révoqués sans cause en conformité avec la Loi, et ils peuvent être remplacés et réélus conformément à la procédure ci-dessus.

11. Chaque fois que, quelqu'en soit la raison, le nombre de Gérants tombe en dessous de quatre (4), les Gérants restants (les «Gérants Restants») convoqueront immédiatement une assemblée des Associés pour l'élection d'un nouveau Conseil de Gérance conformément aux dispositions de l'Article 10 de ces Statuts. Les Gérants Restants continueront d'agir en tant que Gérants de manière temporaire, jusqu'à nomination du nouveau Conseil de Gérance par l'assemblée des Associés, à partir de quand le mandat des Gérants Restants prendra immédiatement fin.

12. Le Conseil de Gérance désigne un Président parmi ses membres. Il peut également désigner un ou plusieurs Vice-Présidents.

Le Secrétaire, qui n'a besoin d'être ni Gérant ni Associé, est nommé par le Conseil de Gérance et assiste à chaque réunion du Conseil de Gérance.

13. Le Conseil de Gérance se réunit au siège social de la Société ou ailleurs au Luxembourg.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou le Vice-Président, si nécessaire, ou si deux Gérants au moins le requièrent par demande écrite, et, en tout état de cause, une fois par an. Les formalités de convocation d'une réunion du Conseil de Gérance peuvent être déléguées à un tiers qui n'a besoin d'être ni Gérant ni Associé, au nom du Président ou d'un Vice-Président.

14. Les réunions du Conseil de Gérance sont notifiées à chaque Associé et commissaire par courrier recommandé envoyé au moins 7 (Sept) jours avant la date de la réunion, et, en cas d'urgence, par télégramme, télex, télécopieur, ou courrier électronique envoyé au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion. Néanmoins, même en cas de non-respect de cette procédure, les résolutions du Conseil de Gérance seront valables si tous les associés et commissaires sont présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer valablement que si la majorité au moins des associés en fonction est présente.

Les réunions du Conseil de Gérance pourront également se tenir par conférence téléphonique ou par visioconférence, si:

- (a) le Président de la réunion et le Secrétaire, au moins, sont réunis en un même lieu;
- (b) l'identification des participants à la réunion est possible; et
- (c) chaque participant a la possibilité d'intervenir aisément à tout moment et peut présenter ou consulter les documents.

En l'absence du Président de la réunion et du Vice-Président, la réunion sera présidée par l'Associé désigné par la majorité des Associés présents.

Les résolutions du Conseil de Gérance doivent être inscrites en anglais dans le registre des procès-verbaux du Conseil de Gérance ou, si l'inscription dans ce registre ne peut s'effectuer durant la réunion, dans un document signé par la personne présidant la réunion et par le Secrétaire désigné. Dans ce dernier cas, les procès-verbaux devront être retranscrits dans le registre des procès-verbaux du Conseil de Gérance sous la responsabilité de la personne qui préside la réunion. Dans tous les cas, l'inscription faite dans le registre des procès-verbaux du Conseil de Gérance doit être signée par la personne présidant la réunion et par le Secrétaire désigné.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble consistant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

15. Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour la gestion courante et extraordinaire de la Société, et a le droit de faire tous les actes qui lui semblent utiles à l'accomplissement de l'objet de la Société, à l'exception de ceux que la Loi réserve à l'assemblée des Associés.

16. Le Conseil de Gérance élit parmi ses membres, à vote ouvert et à la majorité de ses membres, un Chief Executive Officer à qui le Conseil de Gérance peut déléguer, conformément à la Loi, une partie de ses fonctions et pouvoirs, tout en fixant les termes et les conditions de cette délégation.

Les pouvoirs suivants ne peuvent être délégués et relèvent donc des seuls pouvoirs du Conseil de Gérance:

(i) propositions relatives au paiement de tout dividende et à la création ou modification de toute règle se rapportant au paiement de tels dividendes;

(ii) propositions se rapportant à l'admission aux négociations des actions d'une société contrôlée, directement ou indirectement, par la Société sur tout marché d'échange ou marché réglementé.

(iii) propositions relatives à l'approbation de stock option plans et des comptes annuels;

(iv) le transfert, la vente, l'apport en nature, la location, l'usufruit et tout autre mode de cession, ou la création d'une charge sur une activité ou une partie d'activité dans le domaine de la défense.

(v) le transfert, la vente, l'octroi d'une licence et tout autre mode de cession, ou la création d'une charge sur des procédés technologiques, savoir-faire, brevets, plans industriels, et tout autre propriété intellectuelle se rapportant au domaine de la défense; et

(vi) le transfert, la vente, l'apport en nature, la location, l'usufruit et tout autre mode de cession, ou la création d'une charge sur des participations détenues dans des sociétés contrôlées dans le domaine de la défense.

Nonobstant toute disposition contraire dans ces statuts, toute proposition qui devra être adoptée par l'assemblée générale des Associés de la Société devra, au préalable, être présentée au Conseil de Gérance pour discussion.

17. Sauf tel que prévu ci-dessous, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées par une majorité absolue des membres présents.

Les résolutions du Conseil de Gérance relatives aux points ci-dessous sont adoptées par un vote favorable d'au moins six (6) Gérants:

(i) l'approbation du budget et du plan stratégique;

(ii) tout investissement -hormis ceux déjà inclus dans le budget ou le plan stratégique- excédant EUR 50 millions, pour des investissements en actifs fixes tangibles (tels que des propriétés et des immeubles, des usines et machines, des équipement industriels et commerciaux) et EUR 100 million pour des actifs intangibles (tels que des droits de brevet industriel, des droits d'utilisation d'une oeuvre originale, concessions, marques et droits similaires) y compris des droits d'entrée;

(iii) acquisitions ou cessions de parts sociales ou autres participations dans des sociétés, des branches d'activité ou d'une partie substantielle de telles branches dépassant une valeur de EUR 125 millions;

(iv) toute fusion, scission ou consolidation de la Société ou d'une de ses sociétés contrôlées, chaque transaction ayant une valeur supérieure à EUR 150 millions;

(v) tout déménagement d'un centre de recherche et de développement entièrement fonctionnel; et

(vi) l'octroi de licences ou tout autre acte de disposition se rapportant à des procédés techniques, productifs, brevets de savoir-faire appartenant à la Société ou à une de ses sociétés affiliées dans le domaine de la défense et dépassant une valeur de EUR 75 millions.

18. Sous réserve de l'Article 6 de ces Statuts, le Conseil de Gérance peut désigner des gérants, des executive officers et des représentants de fait en leur déléguant, conjointement ou solidairement, le pouvoir de faire certains actes ou certaines catégories d'actes pour et au nom de la Société.

### **Représentation de la Société**

19. Le Chief Executive Officer, en collaboration avec les personnes que le Conseil de Gérance pourrait désigner, peut individuellement représenter ou engager la Société à l'égard des tiers et devant les tribunaux.

### **Conseil de Surveillance**

20. Le Conseil de Surveillance se compose de trois (3) membres et est nommé par l'assemblée générale ordinaire des Associés.

La procédure de nomination du Conseil de Surveillance se fera sur la base de listes de candidats présentées par chaque Associé ayant une participation dans la Société supérieure à 2%. Les noms des candidats sur chacune de ces listes seront listés par un système de numérotation progressive.

Les votes obtenus par chaque liste seront divisés par un, deux, trois etc, en fonction du nombre de membres à élire.

Les quotients obtenus seront progressivement attribués aux candidats de la liste, dans l'ordre indiqué dans cette liste, et les candidats seront listés dans un ordre décroissant conformément au quotient qui leur revient.

En cas d'égalité de quotients pour le membre à élire, le candidat de la liste qui a obtenu le plus grand nombre de votes prévaudra et, en cas d'égalité de votes, le candidat le plus âgé sera élu.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués conformément à la Loi, et ils peuvent être remplacés et réélus dans le respect de la procédure prévue ci-avant.

Les émoluments des membres du Conseil de Surveillance seront déterminés par une résolution de l'assemblée générale ordinaire des Associés précédant leur nomination.

### **Exercice social - Bilan**

21. L'exercice social de la Société se termine le 31 décembre de chaque année.

22. Une somme représentant au moins 5% des bénéfices nets annuels sera affectée à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social de la Société, après quoi le bénéfice net annuel pourra être approprié ou distribué aux actionnaires ou utilisés à d'autres fins dans l'intérêt de la Société par une résolution de l'assemblée générale ordinaire des Associés.

### **Païement des dividendes**

23. Le paiement des dividendes est effectué en conformité avec la décision de l'assemblée ordinaire des Associés approuvant la distribution, ou en conformité avec la décision du Conseil de Gérance pour ce qui est du paiement de dividende intérimaires.

24. En cas de distribution de dividendes en vertu d'une résolution du Conseil de Gérance ou de l'assemblée des Associés, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminera la date d'enregistrement à compter de laquelle tous les Associés se verront attribués le droit de recevoir le paiements de tels dividendes.

#### **Liquidation**

25. En cas de dissolution de la Société, le Conseil de Gérance procédera à la liquidation de la Société.

26. Les comptes de liquidation, après avoir été approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale ordinaire des Associés, ne pourront faire l'objet de réclamation et sont considérés comme ayant été approuvés à des fins légales.

#### **Autres dispositions**

27. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se référeront aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription et libération*

La totalité des cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par AERO INVEST 1, prénommée, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2003.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille six cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Est nommée comme gérant de la Société:

THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature.

3. Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s), le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Bourke, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, vol. 140S, fol. 74, case 5. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

*J. Elvinger.*

(061760.3/211/486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

#### **MELKAT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.697.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2003*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jean Bintner, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

*Pour la société*

*MELKAT S.A.*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03842. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(061326.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

**HOLPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 45.124.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire  
du 3 juin 2003*

DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG est réélue commissaire aux comptes pour une durée d'un exercice, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

*Pour la société*

HOLPA S.A.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061329.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**EUROPEAN LEASING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 31.016.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire  
du 18 avril 2003*

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Werner en tant qu'administrateur. Décharge lui accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

*Pour la société*

EUROPEAN LEASING HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061332.3/1023/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**GUYAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 58.825.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(061414.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

---

**GUYAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 58.825.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2003*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Guy Jacques du Bois, demeurant à avenue des Chalets, 39, 1180 Bruxelles, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Marc du Bois, administrateur, demeurant à avenue des Moines, 17, 1420 Braine-L'alleud, aux fonctions d'administrateur;

- Madame Corine du Bois, demeurant à rue des Merisiers, 14, B-1390 Grez-Doiceau, aux fonctions d'administrateur;
- Madame Janine Yvonne Mahieu, administrateur, demeurant à avenue des Chalets, 39, 1180 Bruxelles, aux fonctions d'administrateur;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00648. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(061413.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

**FEDERALE INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 76.556.

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'inviter les actionnaires de FEDERALE INVESTMENT à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu au siège social de ladite Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, le jeudi 30 octobre 2003 à 11.00 heures pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 juin 2003; affectation des résultats
3. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 30 juin 2003
4. Nominations statutaires
5. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Seront admis à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant la date de l'Assemblée aux guichets de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

(04562/755/23)

Le Conseil d'Administration.

**LITOPRINT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.107.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 12 novembre 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (04578/795/16)

Le Conseil d'Administration.

**INVERSIONES VISO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 50.558.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 10 novembre 2003 à 11.00 heures, à Luxembourg, Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardiveté de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
9. Transfert du Siège social
10. Divers

I (04791/000/23)

Le Conseil d'Administration.

**CHINESCO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 43.769.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *November 12, 2003* at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2003
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous

I (04579/795/16)

The Board of Directors.

**CONSORTIUM INTERNATIONAL D'INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES S.A.,**

**Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 28.355.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *10 novembre 2003* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (04580/795/16)

Le Conseil d'Administration.

**LYSLIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.634.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *10 novembre 2003* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (04581/795/15)

Le Conseil d'Administration.



**OLIVA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 40.256.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 10 novembre 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (04582/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ATOLLEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 12.511.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 11 novembre 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (04583/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INOWLOCKI BROS. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 25.074.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 11 novembre 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000, 2001 et 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (04705/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**UEB INTERNATIONAL EQUITY FUND OF FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 67.576.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires (l'«Assemblée») de UEB INTERNATIONAL EQUITY FUND OF FUNDS (ci-après dénommée la «Société») qui se tiendra le 13 novembre 2003 à 11.30 heures, au siège de la Société et qui aura pour

*Ordre du jour:*

1. Rapport du liquidateur.
2. Approbation du paiement des créanciers et distribution des actifs restants aux actionnaires, après paiement des dettes.

3. Nomination du réviseur d'entreprises à la liquidation.
4. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et votants.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur devront avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée auprès de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg.

I (04831/755/21)

*Le Liquidateur.*

---

**CAPELLA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 24.546.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 12 novembre 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2002 et au 30 juin 2003
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (04601/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BRIOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 37.486.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 novembre 2003 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 30 septembre 2003
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

I (04742/560/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PROMETA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 4.783.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 10 novembre 2003 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (04756/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

52555

**RAYFLOOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 61.958.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 novembre 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. nominations statutaires;
- h. divers.

I (04743/045/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FIDENES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 35.419.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 10 novembre 2003 à 11.45 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 30 juin 2003,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes,
5. Divers.

I (04750/520/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ERA PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 33.828.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 10 novembre 2003 à 14.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 30 juin 2002 et au 30 juin 2003,
3. Affectation des résultats,
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes,
5. Divers.

I (04751/520/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HARTFORD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 56.562.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 10 novembre 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Affectation du résultat au 31 décembre 2002;

4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. Divers.

I (04844/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AGT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 33.410.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 10 novembre 2003 à 15.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 30 juin 2002 et au 30 juin 2003,
3. Affectation des résultats,
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes,
5. Divers.

I (04753/520/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ANCOLIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 41.913.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 10 novembre 2003 à 14.30 heures, au siège social, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (04757/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AFC FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 67.582.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 7 novembre 2003 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

I (04806/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

52557

**MARIRAM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 34.374.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 10 novembre 2003 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (04832/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**VERTE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 89.358.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 10 novembre 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (04787/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DESAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 53.711.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 novembre 2003 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. divers.

I (04825/045/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ICARE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 54.948.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 10 novembre 2003 à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

I (04758/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AXXIEL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 68.539.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 7 novembre 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

I (04807/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**UCHIMATA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 17.561.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 31 octobre 2003 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (04339/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HEVEA HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 59.910.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2003, l'assemblée n'a pas pu prendre de décisions en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à la

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le jeudi 6 novembre 2003 à 17.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
2. Divers.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

II (04623/546/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TROIS FLEURS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 68.792.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 31 octobre 2003 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
2. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 à la date de la présente Assemblée
3. Divers

II (04677/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOCIETE FINANCIERE DE PARTICIPATION FIGUIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 48.147.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, le 5 novembre 2003 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant l'année financière se terminant au 31 décembre 2002;
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II (04683/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MEGA EUROPE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 48.228.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 31 octobre 2003 à 15.15 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001 et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915;
6. Divers;

II (04727/655/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**UBS TARGET FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 87.795.

Shareholders are kindly convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on October 31, 2003 at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Reports of the Board of Directors and the Auditor.
2. Approval of the financial statements as of May 31, 2003.
3. Decision on allocation of net profits.

4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended May 31, 2003.
5. Election and Remuneration of the Board Members.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

*Voting*

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

*Notes*

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on October 29, 2003;
- by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of UBS TARGET FUND at the latest on October 29, 2003.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting.

II (04688/755/30)

*The Board of Directors.*

**TECHNICALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 36.400.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

de notre société qui se tiendra au siège social en date du 29 octobre 2003 à 9.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant l'année financière se terminant au 31 décembre 2002;
2. Approbation du bilan concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.
5. Divers.

II (04796/000/17)

**LIREM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.906.

RECTIFICATIF

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire  
du 20 mars 2001*

Messieurs Eric Merlin et Norbert Schmitz sont réélus administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Jean-Marie Poos est élu administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

LIREM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03818. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(061336.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.